



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt juin deux mil vingt-quatre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 22

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool (à compter de la délibération n° DEL-24-06-26-03 incluse), Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 12

M. Frédéric Hucheloup à M. Jean-Pierre Conrié, Mme Elodie Simoes à Mme Magali Lamir, M. Michel Bucheton à M. Pierre Testu, Mme Dominique Busigny à M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Normand à Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Arnaud Bertrand, Mme Solange Pétret-Racca à M. Omar N'Dior, M. Michaël Janot à Mme Claudine Queyrie, M. Alexandre Richefort à M. Bruno Drevon, Mme Christine Decool à Mme Michèle Ménez (jusqu'à la délibération n° DEL-24-06-26-02 incluse), M. Franck Thiébaux à Mme Johanne Ledanseur.

Absents non représentés : 02

M. Amroze Adjuward, M. Hugues Orsolin.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2024-06-26/17

Objet : marché n° 2023-15 relatif à l'entretien et aux travaux neufs sur les équipements hydrauliques de la Commune de Vélizy-Villacoublay – Lot n° 2 « Entretien des fontaines et des bornes fontaines », avec la société ESPACE ARROSAGE 2000 – Avenant n° 2.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° 2024-06-26/17

Objet : marché n° 2023-15 relatif à l'entretien et aux travaux neufs sur les équipements hydrauliques de la Commune de Vélizy-Villacoublay – Lot n° 2 « Entretien des fontaines et des bornes fontaines », avec la société ESPACE ARROSAGE 2000 – Avenant n° 2.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DU MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R.2194-2,

VU le marché n° 2023-15 relatif à l'entretien et aux travaux neufs sur les équipements hydrauliques de la Commune de Vélizy-Villacoublay - Lot n° 2 – Entretien des fontaines et des bornes fontaines, notifié le 02 août 2023 à la société ESPACE ARROSAGE 2000,

VU l'avenant n° 1 au marché n° 2023-15 notifié le 16 février 2024,

VU le projet d'avenant n° 2 et la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire modifiée annexés à la présente délibération,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 28 mai 2024,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement réunie en séance le 17 juin 2024,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 17 juin 2024,

CONSIDÉRANT que le marché n° 2023-15 relatif à l'entretien et aux travaux neufs sur les équipements hydrauliques de la Commune de Vélizy-Villacoublay - Lot n° 2 – Entretien des fontaines et des bornes fontaines a été notifié le 02 août 2023 à la société ESPACE ARROSAGE 2000,

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un marché composé d'une partie globale et forfaitaire pour l'exécution des prestations de la maintenance préventive, d'un montant annuel de 3 035,00 € HT, soit 3 642,00 € TTC et d'une partie exécutée au moyen de bons de commande pour l'exécution des prestations de la maintenance curative et de travaux, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 80 000,00 € HT, soit 96 000 € TTC,

CONSIDÉRANT qu'il est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 11 mai 2024 inclus. Il est tacitement reconductible trois (3) fois pour une période d'un (1) an, soit une durée maximale de quatre (4) ans,

CONSIDÉRANT qu'un premier avenant avait pour objet de modifier la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), entraînant une moins-value de 27,50 € HT au montant global et forfaitaire du marché, qui est passé à un montant forfaitaire annuel de 3 007,50 € HT, soit 3 609,00 € TTC,

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un second avenant au marché pour prendre en compte les services suivants qui ne figuraient pas dans le marché initial et qui sont devenus nécessaires du fait de remises en état et de rétrocessions :

- fontaines Saint Jean-Baptiste, rue Clément Ader, 78140 Vélizy-Villacoublay,
- bassin Louvois, place Louvois, 78140 Vélizy-Villacoublay,

Délibération n° 2024-06-26/17

Objet : marché n° 2023-15 relatif à l'entretien et aux travaux neufs sur les équipements hydrauliques de la Commune de Vélizy-Villacoublay – Lot n° 2 « Entretien des fontaines et des bornes fontaines », avec la société ESPACE ARROSAGE 2000 – Avenant n° 2.

CONSIDÉRANT que ces prestations doivent être réalisées par le titulaire du marché initial qui, de fait, dispose du matériel spécifique pour vérifier les débits des fontaines du territoire, et notamment du matériel électronique nécessaire à l'entretien du bassin Louvois, et d'une visibilité globale du patrimoine en place et des habilitations nécessaires,

CONSIDÉRANT que ces modifications entraînent une augmentation du montant forfaitaire annuel de 10 580,00 € HT soit 12 696,00 € TTC par rapport à l'avenant n° 1, portant ainsi le montant forfaitaire annuel du marché à 13 587,50€ HT, soit 16 304,40 € TTC,

CONSIDÉRANT que le montant maximum annuel de la partie à bons de commande reste inchangé,

CONSIDÉRANT que le montant global annuel du marché est porté à 93 587,50 € HT, soit une augmentation totale de 12,71 % par rapport au montant global annuel initial du marché, tout avenant confondu,

CONSIDÉRANT que l'avenant prendra effet à compter de sa notification,

ENTENDU l'exposé de Madame Magali Lamir, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 33 voix),

APPROUVE les termes de l'avenant n° 2 au marché n° 2023-15 relatif à l'entretien et aux travaux neufs sur les équipements hydrauliques de la Commune de Vélizy-Villacoublay - Lot n° 2 « Entretien des fontaines et des bornes fontaines », attribué à la société ESPACE ARROSAGE 2000, annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant, et tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance le 26 juin 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.